

RAPPORT N°1 : AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2022

Monsieur le Président expose :

Le vote, le 9 mars dernier, des comptes de gestion et des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, ont permis de constater les résultats des différents budgets. Les nomenclatures comptables applicables encadrent les modalités d'affectation éventuelle du résultat de fonctionnement.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire les affectations suivantes :

	Affectation des résultats				
	sens	001	sens	002	1068
<u>CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ</u>					
Budget Principal	R	226 578,38 €	R	3 654 451,62 €	248 872,11 €
BA Atelier Relais	R	111 074,82 €	R	45 164,40 €	
BA Gites d'ent	D	336 083,60 €	R		54 841,39 €
BA Zones d'Activités Les Barthes	D	297 062,94 €	R	17 639,96 €	
BA Zones d'Activités Marat	R	61 331,35 €	D	154 457,91 €	
BA Activités com	D	101 131,97 €	D	88 263,62 €	
BA SPANC	R	6 436,07 €	R	24 838,37 €	1 761,43 €
BA Lotissement route de Beurr	D	95 802,19 €	D	95 714,73 €	
BA Ordures Ménagères	R	177 219,40 €	R	1 539 794,52 €	257 477,97 €

Sur proposition du Président,

Délibération,

Il vous est proposé de :

- d'approuver les affectations de résultats proposées ci-dessus ;
- de reprendre ces résultats au budget primitif 2023 des budgets concernés ;
- de charger M. le Président de poursuivre l'exécution de la présente délibération par tous actes nécessaires.